

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 9 MARS 2015

DELIBERATION N°2015-10

OBJET : Compte-rendu de la commission recherche du Conseil académique du 17 février 2015.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

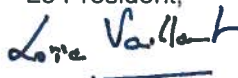
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les dispositions approuvées par la commission recherche du Conseil académique du 17 février 2015.

Fait à Tours, le 10 mars 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT